

CÉRÉMONIAL DE L'OFFICE DIVIN À LA COLLÉGIALE SAINT-QUIRIACE

1. Il n'y a pas de stalle réservée, sauf celle du recteur. Les frères laissent néanmoins passer les prêtres, s'il y en avait, et se placent eux-mêmes dans l'ordre d'arrivée à Saint-Quiriace. Les sœurs sont par ordre d'ancienneté, Blandine étant la première, et, à défaut, une autre professe. On ne laisse pas de place vide entre deux personnes, on se regroupe, s'il y a lieu à la fin du premier psaume.
2. On n'est en **vêtement de chœur** (cape ou aube) que pour les Vêpres, les Laudes et, éventuellement l'office des Lectures (s'il était célébré au chœur) ; pour l'office du Milieu du Jour (et tous les autres offices), on ne revêt le vêtement de chœur que si l'office est chanté au cours de l'adoration: aux offices où on est sans vêtement de chœur, les places et les fonctions sont distribuées comme aux autres offices.
3. Dans la **procession** d'entrée et de sortie, quand le président ne porte ni étole ni chape, c'est le recteur qui marche en tête, seul, sauf s'il n'y a qu'un seul prêtre (ou frère) avec lui: auquel cas, ils marchent côte à côte. Les frères marchent deux par deux, puis les sœurs, toujours deux par deux. S'il y a un nombre impair de personnes par catégorie, les trois derniers saluent ensemble.
4. On gagne le chœur individuellement à tous les offices, sauf aux Laudes du dimanche et aux Vêpres les jours, où elles ne sont pas incluses dans l'adoration ; on repart en procession pour les Laudes et les Vêpres. Aux Vêpres et aux Laudes du dimanche, on entre par le fond. Un frère présente au recteur l'eau bénite à la sortie de la sacristie et veille à ce que la porte soit ouverte au retour. Le prêtre invité qui présiderait un office resterait à son rang dans les stalles, à moins qu'il ne soit en chape, auquel cas, il prendrait la stalle du recteur.
5. Aux Laudes de semaine, tout commence avec l'*Angélus* (ou le *Regina Cæli*) qu'on dit debout sans le chanter ; mais accompagné par la cloche (sans la volée finale) ; juste après on se salue, avant le verset *Seigneur ouvre mes lèvres*, de la façon suivante : les deux côtés se saluent d'abord en chœur (c.a.d. face à l'autre chœur), puis les frères saluent le recteur, les sœurs saluent celle d'entre elles qui est dans la première stalle, on ne se salue donc pas deux par deux. Aux Vêpres et aux autres offices, le président commence dès qu'il juge que tout le monde est en place, ou sur un signe du recteur si c'est un invité.
6. On est debout, tourné vers l'autel pour le verset d'introduction, les intercessions, le *Pater* et l'oraison. On est debout en chœur pour l'hymne, le *Magnificat* et le verset bref de l'office du Milieu du jour. On est assis (sur la miséricorde) pendant les psaumes, la lecture, le répons bref des différents offices, ainsi que le verset bref de l'office des Lectures. A tous les offices, on est debout pendant la première antienne et on s'assoit après le premier stique du premier verset du premier psaume.
7. Pour la doxologie, on se lève et on s'incline « en chœur » lorsqu'elle intervient à la fin des psaumes et des répons, on commence à se lever dès le mi-verset précédent. Par contre, on s'incline face à l'autel (puisque'on est déjà levé) lorsqu'elle se situe à la fin du verset *Dieu, viens à mon aide*, à la fin de l'invitatoire, des hymnes et des cantiques évangéliques, on commence à se tourner vers l'autel dès le mi-verset précédent (pour l'invitatoire : au moment du dernier impératif du refrain, ou de ce qui en tient lieu : *entrons, adorons-le, louange, alléluia* etc....). On se relève après la mention de l'Esprit Saint et, s'il y a lieu, on se rassoit. Le célébrant revêtu de la chape (et les chapiers, s'il y en a), quand il est debout au siège de présidence, ne se tourne pas vers l'autel et, quand il est assis, il ne se lève pas de son siège pour les doxologies des psaumes et du répons bref, il

s'incline en restant assis. Quand il est dans sa stalle, il est assis sur le siège rabattu et non sur la miséricorde, il ne se lève pas davantage pour les doxologies.

8. On s'agenouille après *Le Seigneur soit avec vous* de la bénédiction sacerdotale, on se relève à l'*Amen*. On s'agenouille au troisième couplet de l'invitatoire (sauf dimanche et fête). On s'agenouille à certains couplets des hymnes (premier couplet du *Veni Creator*, cinquième et sixième couplets du *Pange lingua*, sixième et septième du *Vexilla Regis*), ainsi qu'à l'avant dernier couplet du *Te Deum*. En Carême, on s'agenouille et on reste à genoux pour les intercessions des Laudes et des Vêpres, le *Pater* et l'oraison. On se met à genoux sur le petit banc déposé devant soi dans la stalle, s'il n'y a pas de banc à cet endroit on se décale d'une place pour rejoindre un banc.
9. Le ou la chantre qui chante en soliste la doxologie de l'invitatoire ou un répons n'est pas tenu de s'incliner au *Gloire au Père*, si cela risque de rendre inaudible ce qu'il chante, il s'incline par contre à la fin.
10. A chaque office, trois fonctions principales sont réparties selon un tour de rôle fixé à l'avance : 1-le président (la plupart du temps le recteur ou un prêtre invité désigné par lui, à défaut un frère ou une sœur, celui qui est désigné cette semaine-là pour la lecture), 2- le lecteur chargé pour une semaine de chanter ou de lire les lectures brèves, quand le lecteur ou la lectrice de semaine est absent(e), c'est celui de la semaine précédente qui prend la lecture, 3- le (généralement la) chantre chargé(e) soit de toutes les intonations de l'office (aux vêpres), soit de ce qui n'est pas réparti par ailleurs (aux laudes, aux offices du milieu du jour) ; les intonations des antiennes et des psaumes sont attribuées selon des principes fixés à l'avance et qui varient selon la nature de l'antienne et la solennité des offices.
11. Le Président commence l'office par le **verset d'introduction**, quand tout le monde est en place : *Seigneur, ouvre mes lèvres* (sans doxologie) au premier office de la journée (office des lectures ou laudes selon les cas), *Dieu viens à mon aide* (avec doxologie) à tous les autres offices. On se signe sur la bouche pour le *Seigneur ouvre mes lèvres* ; on fait le grand signe de croix pour le *Dieu viens à mon aide*. Il est souhaitable d'avoir joint les mains auparavant et ensuite de les abaisser sur les genoux quand on s'incline pour la doxologie.
12. L'**invitatoire** précède normalement l'office des Laudes, quand il n'y a pas d'office de nuit où il prend place normalement. Le (la) chantre le chante de sa place, sauf les jours de solennité, où il (elle) le chante au lutrin au milieu du chœur ; ils (elles) peuvent être deux ou même quatre dans les grandes occasions. On s'agenouille au troisième couplet (*Venez, inclinez-vous, prosternez-vous*), sauf le dimanche, les jours de fête et de solennité. Au temps pascal, le psaume 94 est remplacé par le psaume 99 et ne comporte pas d'agenouillement. Il existe pour le psaume 94 un ton festif réservé aux dimanches, fêtes et solennités, ainsi qu'aux Ténèbres des jours saints.
13. Les **hymnes** sont généralement chantées par les deux chœurs ensemble. Aux offices des Ténèbres, les hymnes sont chantées en alternance. De même pour les hymnes latines. On ne s'incline à la doxologie des hymnes que si elles sont explicitement trinitaires (mentionnant les trois personnes divines).
14. Tout le monde reste debout pendant le chant de la **première antienne** (aux Vêpres solennelles, elle est généralement pré-entonnée par le président), et éventuellement sa répétition, on s'assoit après le premier stique du premier verset du psaume, chanté par le chantre.
15. Ceux qui ont charge de chanter une antienne sont debout pendant qu'ils la chantent ainsi que le premier stique du psaume, mais restent assis quand ils répètent l'antienne à

la fin ; le chœur ne se lève pas pour la deuxième ou la troisième antienne, sauf si l'antienne est portée solennellement, à titre d'honneur, à un membre du clergé ou à une sœur, auquel cas, tous ceux qui viennent après lui (elle) sur ce côté du chœur se lèvent et se rassient après la pré-intonation de l'antienne (pas du psaume). Celui qui chante la première partie du répons bref ne se lève pas pour le faire.

16. On répète l'antienne que vient de chanter le chantre (uniquement aux vêpres) quand il s'agit d'une antienne écrite et pas d'une improvisation, on ne la répète pas à la fin du psaume.
17. Celui qui entonne chante seul la totalité du premier verset des **psaumes**, l'autre chœur lui répond avec le verset suivant. Si deux psaumes ou deux parties de psaumes se succèdent sous une même antienne, on chante le *Gloire au Père* à la fin de chaque section, et c'est le chantre désigné qui reprend (seul) la deuxième, même si l'alternance voudrait que ce soit à l'autre chœur de chanter. Quand le premier verset est exactement semblable à l'antienne qui vient d'être chantée, on passe tout de suite au deuxième verset ; quand l'antienne est semblable au premier stique du premier verset, on saute le premier stique et on lie par une flexe le deuxième stique au verset suivant.
18. Les psaumes sont généralement alternés à deux chœurs (hommes/femmes), sauf quand il y a un « petit chœur » qui chante en polyphonie et qui alterne alors avec tous les autres (Vêpres solennelles) ; en cas de faible assistance, le chantre peut alterner avec tous les autres.
19. À la mi-verset, on observe une pause de quelques secondes, la reprise se fait quand repart le chœur guidé par celui qui a entonné. Quand trois stiques d'égale longueur composent un verset et qu'il n'y a pas d'autre signe de cantillation, on met une flexe après le premier stique. Quand tout le psaume est à trois stiques, on peut utiliser une psalmodie adaptée, on amplifie dans ce cas le *Gloire au Père* en ajoutant *au Dieu qui est, qui était et qui vient* (on ne s'incline qu'au premier stique). Quand tout le psaume est disposé sur 4, 5 ou 6 stiques, on le ramène généralement à la structure binaire.
20. À la fin des psaumes, on se lève au mi-verset du verset précédant le *Gloire au Père*, on s'incline à *Gloire*, on se redresse après le *Saint Esprit* et on se rassie aussitôt.
21. Un bref silence est ménagé entre chaque psaume et entre le 3^e psaume et la lecture aux Laudes et aux Vêpres, pour permettre la méditation personnelle, sa durée est mesurée par celui qui commence soit l'antienne du psaume suivant, soit la lecture, à moins qu'il n'y ait un interlude d'orgue ou de flûte ; il n'y aurait pas de silence aux Vêpres, si c'est un jour de fête ou de solennité et que, par accident, il n'y a pas de musicien pour jouer les interludes, sauf bien sûr en Carême où on garderait quand même un silence.
22. La **lecture** ne comporte jamais d'indication du livre biblique d'où elle est tirée, sauf à l'office des Lectures. La lecture brève n'est chantée que le dimanche (Laudes et 2^{es} Vêpres) et les jours de solennité (Laudes et 2^e Vêpres). L'intercession est chantée ces mêmes jours aux 2^{es} Vêpres. La lecture est dite ou chantée depuis sa place, sauf les jours de solennité et le dimanche (aux Laudes et aux Vêpres) où elle est chantée depuis le lutrin, - ou l'ambon de la messe si c'est un chapelain ou un autre ministre ordonné qui la chante. Si c'est le président en chape qui chante la lecture, il reste à sa place, debout entouré de deux acolytes avec leurs cierges allumés.
23. Le **répons bref** comporte toujours une doxologie (sauf pendant le Triduum pascal et l'octave de Pâques où il ne comporte qu'une phrase sans verset). Lorsque la phrase qui constitue le répons possède une forme courte et une forme étendue, on n'utilise la deuxième qu'au début, et après la doxologie.

24. Au début des **cantiques évangéliques**, on fait le grand signe de croix. L'antienne du *Benedictus* et celle du *Magnificat* sont généralement entonnées (ou pré-entonnées aux offices solennels) par le recteur, ou par le président. Aux Laudes et aux Vêpres solennelles, le président se rassied après l'intonation de l'antienne pour bénir l'encens et reste assis jusqu'au premier mot du cantique. On n'encense la croix et l'autel (ou le Saint Sacrement, s'il est exposé) que les jours de solennité et le dimanche (aux 2^{es} Vêpres et, exceptionnellement, aux 1^{es} Vêpres quand le Saint Sacrement est exposé). Ceux qui viennent d'encenser la croix ou le Saint Sacrement ne repartent à leur place qu'après la doxologie.
25. Les **intercessions** sont ouvertes par le président qui dit (ou chante) la phrase d'introduction (et qui y supplée, si elle n'existe pas). On dit les intercessions chacun à son tour en partant de celui qui préside, d'abord dans les stalles hautes des frères, puis dans les stalles hautes des sœurs en commençant par la première, puis, éventuellement dans l'assistance.
26. L'**oraison** est chantée par le président. Il tint lui-même son livre, sauf aux Vêpres et aux Laudes solennelles, à chaque fois qu'il a la chape, le livre lui est alors présenté par un servant, encadré éventuellement de deux luminaires tenus par deux acolytes (ils sont en place dès le début de l'intercession). Elle comporte la finale longue (*Par Jésus Christ ton Fils, notre Seigneur et notre Dieu, qui règne avec toi et le Saint Esprit pour les siècles des siècles*) pour les Laudes et les Vêpres (et l'office des Lectures s'il était chanté au chœur) ; à l'office du Milieu du jour, à None et aux Complies, on utilise la finale courte. Il n'y a pas d'introduction (*prions*) aux oraisons des Laudes et des Vêpres, mais seulement à l'office du Milieu du jour, à None, aux Complies et à l'office des Lectures.
27. La **bénédition** est chantée par le prêtre qui préside aux Vêpres et aux Laudes, ainsi que le renvoi, sauf s'il y a un diacre ou un autre prêtre qui peut chanter le renvoi. S'il n'y a pas de ministre ordonné pour la bénédiction, le président laïc dit : *Que Dieu tout puissant nous bénisse, qu'il nous garde de tout mal, et nous conduise à la vie éternelle* et il n'y a pas de renvoi. Le *Bénissons le Seigneur* de l'office du Milieu du jour, de None et de l'office des Lectures est chanté par celui (celle) qui a chanté l'hymne. Si le Saint Sacrement est exposé ou si une autre cérémonie suit immédiatement, il n'y a pas de bénédiction aux Laudes et aux Vêpres et le chantre dit seulement *Bénissons le Seigneur* (mardi gras, Octave de Pâques, ou jour de la Pentecôte : *Bénissons le Seigneur, alléluia, alléluia*).
28. Si, pour une raison quelconque, l'office est récité et non chanté, les cérémonies sont les mêmes que pour l'office chanté.
29. Au temps pascal, on chante ou dit le *Reine du Ciel* au lieu de l'*Angélus*, on change l'invitatoire (Psaume 99) pour n'avoir pas à dire *Venez, inclinez-vous*. Le vendredi I et III, on reprend donc le Psaume 94, quand le Psaume 99 intervient dans la psalmodie. On n'allume le cierge pascal que pour les Vêpres (et, bien sûr, la messe), même si les Vêpres sont devant le Saint Sacrement exposé.

Octobre 2010